

Présentation des membres du Conseil d'Administration de l'AEFL



Carla BANEGAS, Pierre DUJARDIN, Vladimir CAPINDISSA, Florent SANJUAN



Osvaldo INGLES DE SOUSA, Sebastien BARRAL, Christine DE DECKER, Marc ECOFFET

Pour nous contacter: coges.luanda.lflabb@aefe.fr

L'AEFL : quel est son objectif ?

L'AEFL est l'Association de parents d'élèves de l'Ecole Française de Luanda. C'est une **association Française** à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901, le décret du 16 août 1901 et **autorisée à exercer en Angola** (Diário da República do 15 de Maio de 2015).

L'Association assure le suivi administratif et financier de l'école en étroite collaboration avec la direction de l'établissement, et conformément au Règlement de délégation de responsabilités du CA de l'AEFL au Chef d'Etablissement et au Directeur Administratif et Financier signé le 19 octobre 2017.

Elle représente les parents d'élèves auprès de la Direction de l'école et dans les instances de l'établissement.

Présentation des membres du Conseil d'Administration

BANEGAS Carla - Présidente de l'AEFL : Fonctionnaire titulaire du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, Carla BANEGAS est depuis septembre 2017 en poste à la section consulaire l'Ambassade de France à Luanda. Elle a auparavant géré le service des visas au Consulat Général de France à Hong Kong (Chine) pendant 4 ans, et le service social du Consulat général de France à Sao Paulo (Brésil) de 2009 à 2012. Elle a 2 enfants, dont 1 scolarisé au lycée Français de Luanda en classe de cinquième.

DUJARDIN Pierre - Trésorier de l'AEFL : Père de 4 enfants dont 3 scolarisés à l'école française, Pierre Dujardin, est arrivé en Angola en Juin 2014, après 3,5 ans passés en Afrique du Sud, pour travailler au poste de contrôleur financier de l'usine de Funda (Coca-Cola Bottling Luanda et la Brasserie ECNN) qui est la plus grande du groupe Castel en Afrique. Il a rejoint l'équipe du CA en Mars 2017 au poste de Trésorier.

CAPINDISSA Vladimir - Trésorier Adjoint de l'AEFL : Membre du Conseil depuis Octobre 2017. De nationalité Angolaise, il est Ingénieur, actuellement responsable du département de Méthode, Qualité, Stock, Ingénieur, Projet et Réparation pour le sous-marin de Total E&P Angola. Il a trois enfants scolarisés au lycée français.

SANJUAN Florent - Secrétaire de l'AEFL : Membre du conseil depuis octobre 2016. Il est arrivé en Angola en 2014 et travaille actuellement en tant que responsable ingénierie de sécurité dans l'industrie pétrolière. Il a trois enfants scolarisés au lycée français, en PS, CE2 et en 6ième.

INGLES DE SOUSA Osvaldo - Secrétaire Adjoint de l'AEFL : Membre du Conseil depuis Octobre 2017. De nationalité angolaise, il est Conseiller Export chez Business France et père de deux enfants au lycée français : MS et CP.

BARRAL Sébastien : Ingénieur projet dans l'industrie pétrolière. Père de trois enfants, dont l'aîné est scolarisé en petite section.

DE DECKER Christine: Membre du conseil depuis octobre 2017. Après un premier séjour en Angola de 2009 à 2012 où elle travaillait chez PETROMAR, Christine, ingénieur chez SAIPEM est revenue à Luanda en Septembre 2017. Elle a quatre enfants scolarisés au lycée français, en MS, CP, CE2 et CM2.

ECOFFET Marc : Membre du conseil depuis Octobre 2017, ancien navigant Marine Marchande, père de trois enfants, dont 2 scolarisés à l'Ecole Française.

Les parents d'élèves siègent dans plusieurs instances. Ne pas les confondre car chaque instance a un rôle bien défini !

- ✓ **Le Conseil d'Administration**, responsable du suivi de la gestion administrative et financière de l'école, propose le budget et en contrôle l'utilisation. Il travaille étroitement avec la Direction de l'Ecole tout au long de l'année.

De par les statuts de l'association, le Conseil d'Administration comprend entre 6 et 9 membres bénévoles élus pour 2 ans. Lors de l'Assemblée Générale du 7 octobre 2017, l'ensemble des sièges ont été renouvelés pour un nouveau mandat.

- ✓ **Le Conseil d'Établissement** est compétent sur toutes les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement. Il adopte notamment le projet d'établissement, le règlement intérieur, les horaires scolaires et le calendrier de l'année scolaire. Il donne un avis sur l'utilisation des moyens attribués à l'école.

Le Conseil d'Établissement se réunit trois fois par an. Il comprend les membres de l'administration, les représentants des personnels d'enseignement, les élèves du second degré et des représentants de parents. Ils sont élus pour 1 an.

- ✓ **Le Conseil d'École** : C'est en quelque sorte le pendant du Conseil d'Établissement mais pour le premier degré (école maternelle et primaire).

Il adopte le règlement intérieur de l'école. Il est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école : structures pédagogiques, organisation du temps et du calendrier scolaire, questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des enfants, les projets et l'organisation des classes de découverte, etc.

Présidé par le directeur d'école, il est composé d'enseignants et représentants de parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement.

- ✓ Enfin, chaque parent peut également être **Délégué de parents d'élèves pour le Conseil de classe** de son enfant.

Celui-ci se réunit trois fois par an à la fin de chaque trimestre scolaire. Les représentants des parents ont envers tous les parents de la classe un devoir d'information.

Pour plus d'information, consulter le site internet de l'école :
<https://www.lfluanda.net/>